

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3330

12 décembre 2015

SOMMAIRE

BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.	159816	Eicher Frères s.à r.l.	159831
Celtic Investments II S.à r.l.	159812	Elba Group Holdings S.à r.l.	159834
CLD H S.à r.l.	159800	Element One S.A.	159840
Deka-Bildinx S.à r.l.	159802	Emendata et Temperi S.à r.l.	159840
Deka Renaissance de Wagram HoldCo. S.à r.l.	159803	Emerlux S.à r.l.	159840
Deltafin S.A.	159829	Europe Investors & Finance S.A.	159840
Dentsply International Inc. Luxembourg Branch	159802	Forza-One S.A.-SPF	159803
Diversified Debt Securities SICAV-SIF	159802	Golden Estate S.A.	159803
DL Investments S.A.	159803	JD Group Société en Commandite Spéciale ..	159831
Domaine Viticole SCHRAM et Fils	159808	Larry Berlin I S.à r.l.	159825
Done S.à r.l.	159816	LVS II Lux XXII S.à r.l.	159808
Duekke Sicav	159816	Marulan S.à r.l.	159794
Duekke Sicav	159824	Metzerei J-M Oswald S.à r.l.	159824
EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l. ...	159831	Stanhope Capital Real Estate Access Vehicle, SCS	159799
E-Group Finance S.A.	159829	Villa Lago Holding S.A.	159802
		Yellow Funds Sicav	159816

Marulan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 200.722.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twelfth of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Here represented by Arlette Siebenaler, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Marulan S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.- GBP) divided into one hundred and twenty (120) share quotas of ONE HUNDRED GREAT BRITAIN POUNDS (100.- GBP) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Resolution IV Holdings S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.- GBP) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers for an unlimited period:

- Séverine DESNOS, born in Flers (France), on April 17, 1973, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

- Valérie INGELBRECHT, born in Arlon (Belgium), on May 17, 1974, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

2) The address of the corporation is in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Ici représentée par Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Marulan S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.- GBP) représenté par cent vingt (120) parts sociales de CENT LIVRES STERLING (100.- GBP) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Resolution IV Holdings S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants pour une durée illimitée:

- Séverine DESNOS, née à Flers (France), le 17 avril 1973, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II

- Valérie INGELBRECHT, née à Arlon (Belgique), le 17 mai 1974, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169761/304.

(150188223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Stanhope Capital Real Estate Access Vehicle, SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.733.

Extraits du contrat social (Partnership Agreement) de Stanhope Capital Real Estate Access Vehicle, SCS (le «Contrat»), exécuté le 24 septembre 2015.

1. Les associés. Stanhope Capital (Cayman) Limited, une société exemptée (exempted company), constituée en vertu des lois des îles Caïmans, le 9 juillet 2004, ayant son siège social au P.O. Box 1586, 24 Shedden Road, Grand Cayman, KY1-1110, îles Caïmans et enregistré auprès de Cayman Islands Monetary Authority (V «Associé Commanditaire»); et

Stanhope Capital General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg, le 18 septembre 2015, ayant son siège social au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg ville, Grand Duché de Luxembourg et en processus d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (l' «Associé Commandité»).

2. Nom, objectif et siège social. Les activités et les affaires de la Société doivent être menées sous le nom et le style ou la raison sociale de «Stanhope Capital Real Estate Access Vehicle, SCS».

Le principal objectif de la Société est de poursuivre la stratégie d'investissement conformément aux dispositions du Contrat et du prospectus (Offering Memorandum) de la Société.

La Société a son siège social au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signatures. La Société est gérée par l'Associé Commandité, qui est son gérant unique.

La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature d'entreprise de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à qui le pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité telle que l'Associé Commandité peut déterminer à sa discrétion.

4. Dates à lesquelles la Société doit commencer et se terminer. La Société a été formée le 24 septembre 2015. La Société a été formée pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30/9/2015.

Stanhope Capital (Cayman) Limited
Représenté par Leon Seynave
Director

Le 9/10/15.

Stanhope Capital (Cayman) Limited
Représenté par Jonathan Overland
Director

Le 2.10.15.

Stanhope Capital General Partner S.à r.l.
Représenté par William Heath
Manager

Le 9/10/15.

Stanhope Capital General Partner S.à r.l.
Représenté par David Nolan
Manager

Référence de publication: 2015170686/45.

(150188460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

CLD H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 137.123.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUF OCTOBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des associés de la société à responsabilité limitée «CLD H S.à r.l.», inscrite auprès de R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 137.123, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, ci-après dénommée «la Société», constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg, le 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 918 du 14 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant en date du 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1008 du 26 avril 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Le Dorze, retraité, né le 27 juin 1951 à Phnom-Penh (KHM), domicilié au 5, rue de l'Ehanoun, CH-3963 Crans-Montana.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Olivia Kirsch, avocat à la cour, domiciliée professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutatrice Madame Jessy Bouché, employée privée, domiciliée professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 125,-) chacune représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est libellé comme suit:

1. Décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Mr Christian Le Dorze et Me Olivia Kirsch aux fonctions de liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Décharge à donner aux gérants pour l'exercice de leur mandat; et
5. Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateurs:

Monsieur Christian Le Dorze, retraité, né le 27 juin 1951 à Phnom-Penh (KHM), domicilié au 5, rue de l'Ehanoun, CH-3963 Crans-Montana, et

Maître Olivia Kirsch, avocat à la cour, née le 11 juillet 1973 à Uccle (B), domiciliée professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Troisième résolution

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés aux liquidateurs pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les associés avec les boni de liquidation éventuellement dus aux associés, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats pour la période jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. LE DORZE, O. KIRSCH, J. BOUCHÉ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32551. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015170244/77.

(150188228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Dentsply International Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.225.

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour Dentsply International Inc. Luxembourg Branch

Un Mandataire

Référence de publication: 2015170257/13.

(150187949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Deka-Bildinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 81.439.

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/10/2015.

Pour DEKA-BILDINX S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2015170271/12.

(150188301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Villa Lago Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.870.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 mai 2015

Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Yves STASSER, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

L'Assemblée prend acte que la société ACCOUNTIS S.A. n'est plus commissaire aux comptes.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VILLA LAGO HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170822/21.

(150188071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Diversified Debt Securities SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.998.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015170284/12.

(150188217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

DL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170286/10.

(150188089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Forza-One S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.214.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORZA-ONE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015170357/14.

(150188049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Golden Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 131.293.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 octobre 2015 que:

G.T. MANAGEMENT SERVICES S.A. R.C. Luxembourg B 145 404 ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg est désignée dépositaire agréé des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170370/14.

(150188514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Deka Renaissance de Wagram HoldCo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.356.500,00.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 154.192.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Deka Immobilien Investment GmbH, a private limited liability company, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, duly organized and existing under the laws of Germany, having its registered office at 1, Taunusanlage, D - 60329 Frankfurt am Main and registered with the companies register of Frankfurt am Main, under number HRB 8633 (the "Sole Member"),

duly represented by Mrs. Estelle N'zougou, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Deka Immobilien Investment GmbH is the sole member of Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, duly organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg and registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 154.192 (the "Company");

II. The Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, on 24 June 2010, published on 19 August 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1695.

III. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Acknowledgment of the waiver of the drawing up of the management's report relating to the below-described merger in accordance with paragraph 3 of article 265 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law");

2) Acknowledgment of the waiver of the drawing up of the independent auditor's report relating to the below-described merger in accordance with paragraph 5 of article 266 of the Law;

3) Approval of the reverse merger proposal (the "Merger Proposal") drawn-up by the management bodies of both merging companies in relation to the merger whereby the Company will be absorbed by Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., its 100% held subsidiary (the "Merger");

4) Acknowledgement of the deposit of the documents listed under article 267 of the Law at the registered office of the Company;

5) Approval of (i) the Merger, (ii) the subsequent transfer of all assets and liabilities of the Company to Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. through a contribution and (iii) the dissolution without liquidation of the Company as a result of the Merger;

6) Full discharge to the managers and the independent auditor of the Company;

7) Decision to keep all books and documents of the Company for five years at the registered office of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., the absorbing company;

8) Authorization to any one lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any action necessary or incidental in relation to the present agenda; and

9) Miscellaneous.

V. The Merger Proposal has been duly filed with the Luxembourg trade and companies register on 31 August 2015 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 4 September 2015 number 2381, i.e. at least one month before the date of the present resolutions deciding on the Merger.

VI. The following provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") relating to mergers have been complied with:

- publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the Merger Proposal at least one month before the holding of the respective general meetings approving the Merger in accordance with article 262 of the Law;

- deposit of the documents listed under article 267 of the Law at the registered office of both merging companies at least one month before the holding of the respective general meetings approving the Merger.

After due consideration, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company acknowledged the waiver to its right to the drawing up of the management's report relating to the Merger, granted in accordance with paragraph 3 of article 265 of the Law by resolutions taken on 25 August 2015. Such resolutions will remain attached to the present deed to be registered together with it after having been signed "*ne varietur*" by the proxyholder and the notary.

Second resolution

The Sole Member of the Company acknowledged the waiver to its right to the drawing up of the independent expert's report relating to the Merger, granted in accordance with paragraph 5 of article 266 of the Law by resolutions taken on 25 August 2015. These are the same resolutions referred to under the first resolution and which will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Sole Member of the Company, having duly considered the Merger Proposal approved by the Board of Managers of the Company in its meeting held on 25 August 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2381 on 4 September 2015, resolved to approve the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Member noted that the deposit of the documents as foreseen by article 267 of the Law at the registered office of the Company has been carried out within the time limits set out in the Law.

A confirmation letter certifying that no material changes have occurred in the circumstances detailed in the Merger Proposal and the annual accounts of the Company as at 31 March 2015 since their issuance and ascertaining the deposit at the registered office of the Company of all these documents, signed by two managers of the Company, will remain attached to the present deed to be registered together with it after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the notary.

Fifth resolution

The Sole Member approved, subject to the same approval by the Company acting as sole member of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., the reverse merger whereby the Company will be absorbed by Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., its 100% held subsidiary, and will cease to exist through a process of dissolution without liquidation of the Company and resolved that the operations of the Company are considered as carried out in the name and on behalf of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. as from 1 April 2015 from an accounting point of view.

The Sole Member approved the subsequent transfer of all the assets and liabilities of the Company to Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. by universal succession of title through a contribution in kind.

The Sole Member approved the dissolution of the Company without liquidation as a result of the Merger.

The Sole Member noted that as a consequence of the approval of the Merger, subject to the same approval by the Company in its capacity as sole member of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., the Merger is completed and has the following consequences ipso jure and simultaneously:

- the universal transfer through contribution of all the assets and liabilities of the Company is valid between Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. and the Company as well as against third parties;
- the Sole Member becomes the sole member of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l.;
- the Company ceases to exist; and
- the corporate units of the Company are cancelled.

The contribution of all the assets and liabilities of the Company to Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. will be remunerated by allocating 338,700 (three hundred thirty-eight thousand seven hundred) new corporate units having a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, fully paid up and having the same rights and obligations as the existing corporate units of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. Such new corporate units will be issued in the framework of a corporate capital increase of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. in an amount of EUR 33,870,000 (thirty-three million eight hundred seventy thousand Euros) and will be allocated to the Sole Member.

Sixth resolution

The Sole Member resolved to grant full discharge to the managers of the Company being Mr Paul DIEDERICH, Mr Gerd KIEFER and Mr Axel PORTZ and to the independent auditor of the Company being Deloitte S.A.

Seventh resolution

The Sole Member resolved to keep all books and documents of the Company for five years at the registered office of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., the absorbing company.

Eighth resolution

The Sole Member resolves to authorize any one lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any action necessary or incidental in relation to the present agenda.

There being no further business, the meeting was closed.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Fassung des Vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünften Oktober,

Vor Uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

IST ERSCHIENEN:

Deka Immobilien Investment GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ordnungsgemäß gegründet und bestehend nach den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland, mit Gesellschaftssitz in Taunusanlage 1, D-60329 Frankfurt am Main und eingetragen im Handelsregister Frankfurt am Main, unter Nummer HRB 8633 (der "Alleingesellschafter"),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Estelle N'zougou, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht vom 28. September 2015.

Die vorbezeichnete Vollmacht wird, nachdem sie durch die Bevollmächtigte in Vertretung der erschienenen Person und durch den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet worden ist, dieser notariellen Urkunde beigelegt bleiben und zeitgleich mit dieser den für die Eintragung zuständigen Behörden übermittelt werden.

Diese erschienene Person, wie oben angegeben vertreten, hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft den unterzeichneten Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

I. Deka Immobilien Investment GmbH ist Alleingesellschafter der Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), ordnungsgemäß gegründet und bestehend nach Luxemburger Gesetzen, mit Gesellschaftssitz in 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 154.192 (die "Gesellschaft");

II. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 24. Juni 2010 durch Notar Maître Henri HEL-LINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 19. August 2010 unter Nummer 1695.

III. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung der Gesellschaft nicht abgeändert.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautete wie folgt:

Tagesordnung

1) Bestätigung des Verzichts zur Erstellung eines Geschäftsberichts bezüglich der unten beschriebenen Verschmelzung gemäß Artikel 265 Absatz 3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz“);

2) Bestätigung des Verzichts zur Erstellung eines Berichts des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bezüglich der unten beschriebenen Verschmelzung gemäß Artikel 266 Absatz 5 des Gesetzes;

3) Genehmigung des Verschmelzungsplan einer umgekehrten Verschmelzung (der "Verschmelzungsplan"), aufgestellt durch die Geschäftsführungsorgane beider verschmelzender Gesellschaften in Bezug auf die Verschmelzung, wobei die Gesellschaft durch die Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., ihrer einhundertprozentigen Tochtergesellschaft, absorbiert werden wird (die „Verschmelzung“);

4) Bestätigung der Hinterlegung der in Artikel 267 des Gesetzes aufgeführten Unterlagen am Sitz der Gesellschaft;

5) Genehmigung (i) der Verschmelzung, (ii) der nachfolgenden Übertragung aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft an Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., durch eine Einlage und (iii) der Auflösung der Gesellschaft ohne Liquidation infolge der Verschmelzung;

6) Vollständige Entlastung der Geschäftsführer und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft;

7) Beschluss, alle Bücher und Unterlagen der Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren am Sitz der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., der absorbierenden Gesellschaft, aufzubewahren;

8) Bevollmächtigung jedes Rechtsanwalts der Kanzlei Wildgen, Partners in Law, um alle im Zusammenhang mit dieser Tagesordnung erforderlichen oder damit verbundenen Handlungen vorzunehmen; und

9) Verschiedenes.

V. Der Verschmelzungsplan wurde ordnungsgemäß im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister am 31. August 2015 eingetragen und im Amtsblatt des Großherzogtums Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 4. September 2015 unter Nummer 2381 veröffentlicht, d.h. mindestens einen Monat vor der Beschlussfassung vorliegender Beschlüsse über die Verschmelzung.

VI. Die nachfolgenden Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz“) in Bezug auf Verschmelzungen wurden eingehalten:

- Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Amtsblatt des Großherzogtums Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations mindestens einen Monat vor der Abhaltung der entsprechenden Generalversammlungen zur Genehmigung der Verschmelzung gemäß Artikel 262 des Gesetzes;

- Hinterlegung der in Artikel 267 des Gesetzes aufgeführten Unterlagen am Sitz beider verschmelzenden Gesellschaften mindestens einen Monat vor der Abhaltung der entsprechenden Generalversammlungen zur Genehmigung der Verschmelzung.

Nach eingehender Erörterung, fasste der Alleingesellschafter die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft bestätigte den Verzicht auf sein Recht zur Erstellung eines Geschäftsberichts bezüglich der Verschmelzung, welcher durch die Beschlüsse vom 25. August 2015 gemäß Artikel 265 Absatz 3 des Gesetzes erteilt wurde. Diese Beschlüsse werden, nachdem sie durch die Bevollmächtigte und den Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um gemeinsam mit dieser registriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft bestätigte den Verzicht auf sein Recht zur Erstellung eines Berichts des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bezüglich der Verschmelzung, welcher durch die Beschlüsse vom 25. August 2015 gemäß Artikel 266 Absatz 5 des Gesetzes erteilt wurde. Es handelt sich um die gleichen unter dem ersten Beschluss bezeichneten Beschlüsse, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft beschloss nach gebührender Prüfung des Verschmelzungsplans, welcher durch die Geschäftsführung der Gesellschaft in ihrer am 25. August 2015 abgehaltenen Sitzung genehmigt und im Amtsblatt des Großherzogtums Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 4. September 2015 unter Nummer 2381 veröffentlicht wurde, den Verschmelzungsplan zu genehmigen.

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter stellte fest, dass die Hinterlegung der Unterlagen, wie gemäß Artikel 267 des Gesetzes vorgesehen, am Sitz der Gesellschaft innerhalb der in dem Gesetz geregelten Fristen erfolgte.

Ein durch beide Geschäftsführer der Gesellschaft unterzeichnetes Bestätigungsschreiben zur Bescheinigung, dass keine wesentlichen Änderungen in den im Verschmelzungsplan und Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. März 2015 näher ausgeführten Umständen seit deren Ausgabe aufgetreten sind, und zur Feststellung der Hinterlegung aller Unterlagen am Sitz der Gesellschaft, wird, nachdem sie durch die Bevollmächtigte und den Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um gemeinsam mit dieser registriert zu werden.

Fünfter Beschluss

Der Alleingesellschafter genehmigte, vorbehaltlich der gleichen Genehmigung durch die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., die umgekehrte Verschmelzung, wobei die Gesellschaft durch die Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., ihrer einhundertprozentigen Tochtergesellschaft, absorbiert werden und durch einen Auflösungsprozess ohne Liquidation nicht mehr existieren wird, und beschloss, dass die Operationen der Gesellschaft ab dem 1. April 2015 an aus buchhalterischer Sicht als im Namen und im Auftrag der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. vorgenommene Tätigkeiten gelten.

Der Alleingesellschafter genehmigte die nachfolgende Übertragung aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft an die Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. im Wege der Gesamtrechtsnachfolge durch Einbringung einer Sacheinlage.

Der Alleingesellschafter genehmigte die Auflösung der Gesellschaft ohne Liquidation infolge der Verschmelzung.

Der Alleingesellschafter stellte fest, dass infolge der Genehmigung der Verschmelzung und vorbehaltlich der gleichen Genehmigung durch die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. die Verschmelzung abgeschlossen wurde und folgende Auswirkungen ipso jure und gleichzeitig hat:

- die Übertragung aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft im Wege der Gesamtrechtsnachfolge durch Einlage ist gültig sowohl zwischen Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. und der Gesellschaft als auch gegenüber Dritten;
- der Alleingesellschafter wird Alleingesellschafter der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l.;
- die Gesellschaft besteht nicht mehr; und
- die Anteile der Gesellschaft werden annulliert.

Die Einbringung aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft in die Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. wird durch die Zuteilung von 338.700 (dreihundertachtunddreißigtausend siebenhundert) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100) vergütet, die voll eingezahlt und mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bestehenden Einheiten der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. Diese neuen Anteile werden im Rahmen der Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l. in Höhe von EUR 33.870.000 (dreiunddreißig Millionen achthundertsiebzigttausend Euro) ausgegeben und dem Alleingesellschafter zugeteilt.

Sechster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschloss den Geschäftsführern der Gesellschaft, Herrn Paul DIEDERICH, Herrn Gerd KIEFER und Herrn Axel PORTZ sowie dem unabhängigen Wirtschaftsprüfer Deloitte S.A. vollständige Entlastung zu erteilen

Siebter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschloss, alle Bücher und Unterlagen der Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren am Sitz der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., der absorbierenden Gesellschaft, aufzubewahren.

Achter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschloss, jeden Rechtsanwalt der Kanzlei Wildgen, Partners in Law zu bevollmächtigen, alle im Zusammenhang mit dieser Tagesordnung erforderlichen oder damit verbundenen Handlungen vorzunehmen.

Da die Tagesordnung somit erledigt ist, wurde die Sitzung geschlossen.

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Auslagen, die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst werden soll, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde am Tag, wie eingangs dieser Urkunde genannt, in Luxemburg erstellt wurde,

Nach Verlesung der Urkunde vor den Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von diesen zusammen mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: E. N'ZOUNGOU, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Oktober 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015170256/247.

(150188485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Domaine Viticole SCHRAM et Fils, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 34, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 4.936.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelau, le 19/10/2015.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2015170287/10.

(150188778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

LVS II Lux XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.024.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 176932 and having its registered office at 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me David DE PASQUALE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has declared and requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "LVS II Lux XXII S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 195024, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 February 2015, published on 17 April 2015 in volume C -number 1022 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The agenda is as follows:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from the US Dollar to the Euro.
2. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company as a consequence of the conversion of the currency of the share capital of the Company.
3. Elimination of the distinction between category A and category B managers of the Company.

4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company as a consequence of agenda item 3.
5. Confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.
6. Miscellaneous.

The Sole Member then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to convert the currency of the share capital of the Company from the US Dollar to the Euro, at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at 5 October 2015 (i.e. US Dollar 1 = EUR 0.8900).

Second resolution

In order to reflect the above resolution, the Sole Member decides to amend article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The Company's capital is set at sixteen thousand nineteen Euros and ninety-three Cents (EUR 16,019.93), represented by one million six hundred one thousand nine hundred ninety-three (1,601,993) shares of a par value of 0.01 euro (EUR 1 cent) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Third resolution

The Sole Member decides to eliminate the distinction between category A and category B managers of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

In order to reflect the third resolution, the Sole Member decides to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the board of managers (the Board). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore or by any two managers. Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman pro tempore or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 195 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.”

Fifth resolution

The Sole Member resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand one hundred and forty Euros (EUR 1,140.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932 et ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Maître David DE PASQUALE, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'“Associé Unique”) de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de “LVS II Lux XXII S.à r.l.”, (la “Société”), avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195024, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 février 2015, publié le 17 avril 2015 au volume C - numéro 1022 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. La conversion de la devise du capital social de la Société du Dollar US à l'Euro.
2. La modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de la conversion de la devise du capital social de la Société.
3. La suppression de la distinction par catégorie des gérants de la Société.
4. La modification de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence de la suppression des catégories des gérants de la Société.
5. La confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.
6. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société du Dollar US à l'Euro, au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne applicable au 5 octobre 2015 (soit USD 1 = EUR 0,8900).

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

“Le capital social de la Société est fixé à seize mille dix-neuf Euros et quatre-vingt-treize Cents (EUR 16.019,93), représenté par un million six cent un mille neuf cent quatre-vingt-treize (1.601.993) parts sociales chacune d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la distinction entre les gérants de la classe A et ceux de la classe B de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants. Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la “Loi de 1915”).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.”

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérance, pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille cent quarante Euros (EUR 1.140,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DE PASQUALE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170502/185.

(150188340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Celtic Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.764.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Celtic Holdings III Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 1SG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 118732 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy, given on 25 September 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Celtic Investments II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B199764 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 August 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been amended for the last time on 24 September 2015 pursuant to a notarial deed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 345,300 (three hundred forty-five thousand three hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 627,239.60 (six hundred twenty-seven thousand two hundred thirty-nine United States Dollars and sixty cents) up to USD 972,539.60 (nine hundred seventy-two thousand five hundred thirty-nine United States Dollars and sixty cents) through the issue of 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class A shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class B shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class C shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class D shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class E shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class F shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class G shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class H shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class I shares and 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class J shares, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, through a contribution in cash.

2. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of USD 345,300 (three hundred forty-five thousand three hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 627,239.60 (six hundred twenty-seven thousand two hundred thirty-nine United States Dollars and sixty cents) up to USD 972,539.60 (nine hundred seventy-two thousand five hundred thirty-nine United States Dollars and sixty cents) through the issue of 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class A shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class B shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class C shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class D shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class E shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class F shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class G shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class H shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class I shares and 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class J shares, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each.

All the 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class A shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class B shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class C shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class D shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand)

class E shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class F shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class G shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class H shares, 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class I shares and 3,453,000 (three million four hundred fifty-three thousand) class J shares have been fully subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, which paid them up through a contribution in cash of an amount of USD 34,530,000 (thirty-four million five hundred thirty thousand United States Dollars), so that the total amount of (thirty-four million five hundred thirty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of USD 34,530,000 (thirty-four million five hundred thirty thousand United States Dollars) has been allocated as follows:

(i) an amount of USD 345,300 (three hundred forty-five thousand three hundred United States Dollars) has been allocated to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of USD 34,184,700 (thirty-four million one hundred eighty-four thousand seven hundred United States Dollars) has been allocated to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.1.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at USD 972,539.60 (nine hundred seventy-two thousand five hundred thirty-nine United States Dollars and sixty cents) represented by 97,253,960 (ninety-seven million two hundred fifty-three thousand nine hundred sixty) shares (parts sociales) divided into classes of shares (each a "Class of Shares" and together the "Classes of Shares") as follows:

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class A shares (the "Class A Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class B shares (the "Class B Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class C shares (the "Class C Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class D shares (the "Class D Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class E shares (the "Class E Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class F shares (the "Class F Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class G shares (the "Class G Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class H shares (the "Class H Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class I shares (the "Class I Shares");

- 9,725,396 (nine million seven hundred twenty-five thousand three hundred ninety-six) class J shares (the "Class J Shares");

each share with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollar), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles.”

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by name, first name and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains,

A COMPARU:

Celtic Holdings III Limited, une limited company, régie par les lois de Jersey et ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 118732 (l'Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de Celtic Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199764 (ci-après la "Société"). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 28 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés par acte du 24 septembre 2015 du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 345.300 (trois cent quarante-cinq mille trois cents Dollars américains), pour le porter de son montant actuel de USD 627.239,60 (six cent vingt-sept mille deux cent trente-neuf Dollars américains et soixante cents) jusqu'à USD 972.539,60 (neuf cent soixante-douze mille cinq cent trente-neuf Dollars américains et soixante cents) par l'émission de 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie A, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie B, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie C, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie D, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie E, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie F, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie G, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie H, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie I et 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar américain) chacune, contre un apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

3. Divers

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de d'un montant de USD 345.300 (trois cent quarante-cinq mille trois cents Dollars américains), pour le porter de son montant actuel de USD 627.239,60 (six cent vingt-sept mille deux cent trente-neuf Dollars américains et soixante cents) jusqu'à USD 972.539,60 (neuf cent soixante-douze mille cinq cent trente-neuf Dollars américains et soixante cents) par l'émission de 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie A, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie B, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie C, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie D, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie E, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie F, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie G, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie H, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie I et 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar américain) chacune, contre un apport en numéraire.

Toutes les nouvelles 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie A, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie B, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie C, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie D, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie E, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie F, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie G, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie H, 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie I et 3.453.000 (trois millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales de catégorie J, ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, susmentionné, qui les a payé par un apport en numéraire d'un montant de USD 34.530.000 (trente-quatre millions cinq cent trente mille Dollars américains), de telle manière que le montant total de USD 34.530.000 (trente-quatre millions cinq cent trente mille Dollars américains) est maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de USD 34.530.000 (trente-quatre millions cinq cent trente mille Dollars américains) a été alloué de la manière suivante:

(i) un montant de USD 345.300 (trois cent quarante-cinq mille trois cents Dollars américains) a été alloué au capital social de la Société; et

(ii) un montant de USD 34.184.700 (trente-quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille sept cents Dollars américains) a été alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social est fixé à USD 972.539,60 (neuf cent soixante-douze mille cinq cent trente-neuf Dollars américains et soixante cents) représenté par 97.253.960 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent cinquante-trois mille neuf cent soixante) parts sociales divisées en catégories de classes de parts sociales (chacune une «Catégorie de Parts Sociales» et ensemble les «Catégories de Parts Sociales») comme suit:

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);

- 9.725.396 (neuf millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), chaque part sociale d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune, et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts»

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 octobre 2015. GAC/2015/8438. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170212/215.

(150188298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Done S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 60, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 192.415.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 21 mai 2015

Décision

1^{ère} Résolution

Monsieur KEIPES Thomas Martin, étudiant, né le 10 avril 1991 à Luxembourg demeurant à L-8361 GOETZINGEN, 7 rue du Bois, cède 650 parts sociales à Monsieur SCHIWEK Frederick, né le 22 mars 1974 à Kattowitz demeurant à L-6611 WASSERBILLIG, 5 Montée des Aulnes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170288/15.

(150187958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Duemme Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.834.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170293/9.

(150188104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Yellow Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 175.534.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la société du 15 octobre 2015

Résolution 4:

L'actionnaire unique renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Ferrari
- M. Marco Parini
- M. Stefano Radice
- M. Andrea Verger
- M. Mario Seghelini

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Résolution 5:

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'une année venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015170840/21.

(150188127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 162.088.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162088, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 1 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2116 of 9 September 2011, (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 12, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 18, 2015, number 1026.

There appears:

BTG Pactual Global Timberland Fund Management, (formerly named RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office in 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (as from the 1st January 2016, the registered office of the Company will be established in L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy), (the Sole Shareholder),

here represented by two of its managers, Mr. Robert W. Hagler, residing in Leesburg, Virginia, USA and Mr. Mitchell Kosches, residing in New York City, New York, USA.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company, as from 1st January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Amendment to the first paragraph of Article 5 of the restated articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:

“The registered office of the Company is established in Hesperange. As from the 1st January 2016, the registered office of the Company will be established in Luxembourg. (...)”

that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVED to transfer the registered office of the Company, as from 1st January 2016, from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting RESOLVED to amend the first paragraph of Article 5 of the restated articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the registered office. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of timberland assets, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to timberland assets, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of timberland assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.”

Art. 5. The registered office of the Company is established in Hesperange. As from the 1st January 2016, the registered office will be established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. The registered office of the Company may be transferred in the same municipality by means of a resolution of the manager or, in case of several managers, by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

Art. 8. The Company's shares are indivisible towards the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the sole manager, or if there is more than one manager, by a resolution of the board of managers or by any two (2) managers acting jointly.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers or by any two (2) managers acting jointly.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two (2) managers, the board of managers can deliberate or act validly only if both managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If the board of managers is composed of two managers, decisions shall be taken by unanimous votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st.

Art. 22. Each year on the December, 31st the accounts are closed and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162088, constituée par acte du notaire instrumentant du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2116 du 9 septembre 2011, (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 avril 2015, numéro 1026.

Comparet:

BTG Pactual Global Timberland Fund Management, (anciennement dénommée RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l.), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (à partir du 1^{er} janvier 2016, le siège social sera établi à L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy), (l'Associé Unique), ici représentée par deux de ses gérants, Monsieur Robert W. Hagler, demeurant à Leesburg, Virginie, USA et Monsieur Mitchell Kosches, demeurant à New York City, New York, USA.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, est dûment représentée à cette Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points repris à l'ordre du jour ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social avec effet au 1^{er} janvier 2016 du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour refléter le changement du siège social. Le premier alinéa aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Hesperange. A compter du 1^{er} janvier 2016, le siège social de la Société sera établi à Luxembourg (...).»

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} janvier 2016 du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier et le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter la modification du siège social.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de titres de toutes espèces et l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens provenant de terrains forestiers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des terrains forestiers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens provenant de terrains forestiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Hesperange. A compter du 1^{er} janvier 2016 le siège social sera établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou dans tous autres pays. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée depuis ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) ayant reçu procuration en vertu d'une résolution du gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, en vertu d'une résolution du conseil de gérance ou par deux (2) gérants agissant conjointement.

Le gérant unique, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc agissant seul ou conjointement.

La nomination, la révocation, les responsabilités et, le cas échéant, la rémunération, la durée de la période durant laquelle le mandataire représentera la société ainsi que toutes les conditions pertinentes liées à son mandat seront déterminées par une résolution du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, par une résolution du conseil de gérance ou par deux (2) gérants d'agir conjointement pour le compte de la société.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si les deux (2) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserá tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses engagées par lui raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa

qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des présents statuts.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre connaissance, au siège social, de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. W. HAGLER, M. KOSCHES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32360. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170197/382.

(150188836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Duemme Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.834.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 15 octobre 2015 à 14h00

Résolution 4:

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Mme Carla Giannone
- Mr Mario Seghelini
- Mr Enrico Garancini
- Mr Patrizio Lattanzi

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Résolution 5:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'une année venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015170294/19.

(150188111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Metzerei J-M Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 57.237.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Monsieur Jean-Marie OSWALD, maître boucher, né le 29 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-1465 Luxembourg, 2, rue Michel Engels, et

Madame Marie-Paule MILLER, née le 17 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-1465 Luxembourg, 2, rue Michel Engels, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Oswald, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants présent et représenté ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée METZLEREI J.-M OSWALD, S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 137, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.237, constituée par un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 4 mars 1997 sous le numéro 103 (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

- Les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer de Monsieur Jean-Marie Oswald, maître boucher, né le 29 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-1465 Luxembourg, 2, rue Michel Engels en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Les Associés décident finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés donnent décharge pleine et entière à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les Associés décident de nommer en qualité de commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la Loi, Madame Marie-Paule Miller, née le 17 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-1465 Luxembourg, 2, rue Michel Engel.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation faite donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: Oswald, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31438. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170550/61.

(150188591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Larry Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.506.

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am siebten Oktober.

vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, sind erschienen:

die AWL Properties I S.C.S. SICAV-SIF, eine société en commandite simple, gegründet und existierend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter B 187497 („AWL“),

Inhaberin von sechsundzwanzig (26) Geschäftsanteilen mit einem Nennbetrag von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00),

hier vertreten durch Herrn Georg Gerstberger, wohnhaft in Luxemburg, kraft einer am 2. Oktober 2015 in Luxemburg, erteilten Vollmacht, und

die Larry I Targetco (Berlin) GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und existierend nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in Berlin und der Geschäftsanschrift Mecklenburgische Straße 57, 14197 Berlin, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Berlin (Charlottenburg) unter HRB 145420 („Larry“),

Inhaberin von vierhundertvierundsiebzig (474) Geschäftsanteilen mit einem Nennbetrag von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00),

hier vertreten durch Herrn Georg Gerstberger, wohnhaft in Luxemburg, kraft einer am 25. September 2015 in Berlin, erteilten Vollmacht.

Oben genannte Vollmachten werden, nachdem sie „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, dieser Urkunde angehängt bleiben und mit ihr eingetragen.

AWL und Larry sind die alleinigen Gesellschafter (die „Alleingesellschafter“) der Larry Berlin I S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und existierend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 2A, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter B 159506, ge-

gründet gemäß einer Urkunde der Notarin Francis Kessler, wohnhaft in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg am 14. Februar 2011, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 1. Juni 2011, unter Nummer 1175 veröffentlicht wurde. Der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert durch notarielle Urkunde des Notars Henri Hellinckx, wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 10. Juni 2013 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 14. August 2013 unter Nummer 1977.

Die erschienene Person erklärte, dass sie alle Geschäftsanteile vertritt und dass die Alleingesellschafter auf jegliche Einberufungserfordernisse verzichtet haben, sodann bat sie den unterzeichnenden Notar um die Beurkundung der folgenden Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Teilung der fünfhundert (500) Geschäftsanteile der Alleingesellschafter im Nennbetrag von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) in zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile im Nennbetrag von jeweils einem Euro (EUR 1,00) und entsprechende Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) um zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00), durch die Ausgabe von zwölftausendfünfhundert (12.500) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennbetrag von je einem Euro (EUR 1,00) und entsprechende Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft;

3. Änderung des Unternehmensgegenstands der Gesellschaft, mit Inkrafttreten zum Zeitpunkt der Eintragung der Gesellschaft beim Handelsregister Berlin (Charlottenburg) als deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung (das „Wirksamkeitsdatum“):

„(1) Gegenstand des Unternehmens sind der Erwerb und die Veräußerung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie die Bewirtschaftung, Verwaltung und Vermietung von Immobilien. Ausgenommen sind alle Geschäfte und Maßnahmen, die der Genehmigung nach § 34c der Gewerbeordnung unterliegen. Die Gesellschaft kann diesen Unternehmensgegenstand selbst oder durch Tochter- und Beteiligungsunternehmen verwirklichen.

(2) Die Gesellschaft ist zu allen mittelbaren und unmittelbaren Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet sind, dem Gegenstand des Unternehmens zu dienen.“

4. Entscheidung der Gesellschaft, mit Wirkung zum Wirksamkeitsdatum: (i) den Gesellschaftssitz (siège social) und den Verwaltungssitz (administration central) der Gesellschaft nach Berlin, Bundesrepublik Deutschland zu verlegen, (ii) die Gesellschaftsform der Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht zu ändern und (iii) die Firma der Gesellschaft in Deutsche Wohnen Berlin XII GmbH zu ändern;

5. Neufassung der Satzung der Gesellschaft mit Wirkung zum Wirksamkeitsdatum;

6. Bestätigung der Zwischenbilanz der Gesellschaft;

7. Bestellung von Herrn Oliver Thomas und Frau Tessa Lang zu Geschäftsführern der Deutsche Wohnen Berlin XII GmbH.

Die erschienene Person, welche alle Geschäftsanteile vertritt, fasste sodann die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafter beschließen, die fünfhundert (500) Geschäftsanteile der Alleingesellschafter im Nennbetrag von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) in zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile im Nennbetrag von jeweils einem Euro (EUR 1,00) zu teilen und Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft entsprechend zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) um zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00), durch die Ausgabe von zwölftausendfünfhundert (12.500) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennbetrag von je einem Euro (EUR 1,00) zu erhöhen (die „Neuen Geschäftsanteile“).

Zeichnung

Die Neuen Geschäftsanteile wurden ordnungsgemäß wie folgt gezeichnet:

- Sechshundertfünfzig (650) Neue Geschäftsanteile mit einem Nennbetrag von je einem Euro (EUR 1,00) wurden von der AWL gezeichnet; und

- Elftausendachtundfünfzig (11.850) Neue Geschäftsanteile mit einem Nennbetrag von je einem Euro (EUR 1,00) wurden von der Larry gezeichnet.

Erbringung der Einlagen auf die Neuen Geschäftsanteile

Die Einlagen auf die Neuen Geschäftsanteile wurden aus Gesellschaftsmitteln erbracht, indem insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) der Kapitalrücklage (share premium and similar premiums) in Gesellschaftskapital (subscribed capital) umgewandelt wurde. Der Umstand, dass die Gesellschaft vor dem heutigen Kapitalerhöhungsbeschluss über eine Kapitalrücklage (share premium and similar premiums) in ausreichender Höhe verfügte, wurde dem hier unter-

zeichnenden Notar durch die dieser Urkunde beigelegte Zwischenbilanz nachgewiesen. Die Zwischenbilanz ist Bestandteil dieser Urkunde.

Aufgrund der vorausgehenden Beschlüsse, beschließen die Alleingesellschafter Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00) aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,00).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafter beschließen, den Unternehmensgegenstand der Gesellschaft, mit Wirkung zum Wirksamkeitsdatum, wie folgt zu ändern:

„(1) Gegenstand des Unternehmens sind der Erwerb und die Veräußerung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie die Bewirtschaftung, Verwaltung und Vermietung von Immobilien. Ausgenommen sind alle Geschäfte und Maßnahmen, die der Genehmigung nach § 34c der Gewerbeordnung unterliegen. Die Gesellschaft kann diesen Unternehmensgegenstand selbst oder durch Tochter- und Beteiligungsunternehmen verwirklichen.

(2) Die Gesellschaft ist zu allen mittelbaren und unmittelbaren Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet sind, dem Gegenstand des Unternehmens zu dienen.“

Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafter beschließen, mit Wirkung zum Wirksamkeitsdatum: (i) den Gesellschaftssitz (siège social) und den Verwaltungssitz (administration central) der Gesellschaft nach Berlin, Bundesrepublik Deutschland zu verlegen, (ii) die Gesellschaftsform der Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht zu ändern und (iii) die Firma der Gesellschaft in Deutsche Wohnen Berlin XII GmbH zu ändern.

Fünfter Beschluss

Die Alleingesellschafter beschließen, die Satzung der Gesellschaft, mit Wirkung zum Wirksamkeitsdatum, wie folgt neu zu fassen:

§. 1. Firma und Sitz.

(1) Die Firma der Gesellschaft lautet:

Deutsche Wohnen Berlin XII GmbH

(2) Der Sitz der Gesellschaft ist Berlin.

§. 2. Gegenstand des Unternehmens.

(1) Gegenstand des Unternehmens sind der Erwerb und die Veräußerung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie die Bewirtschaftung, Verwaltung und Vermietung von Immobilien. Ausgenommen sind alle Geschäfte und Maßnahmen, die der Genehmigung nach § 34c der Gewerbeordnung unterliegen. Die Gesellschaft kann diesen Unternehmensgegenstand selbst oder durch Tochter- und Beteiligungsunternehmen verwirklichen.

(2) Die Gesellschaft ist zu allen mittelbaren und unmittelbaren Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet sind, dem Gegenstand des Unternehmens zu dienen.

§. 3. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen nur im Bundesanzeiger.

§. 4. Stammkapital.

(1) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt

EUR 25.000,00

(in Worten: Euro fünfundzwanzigtausend)

(2) Die Einlage auf das Stammkapital im Nennbetrag von insgesamt EUR 25.000,00 ist in voller Höhe durch Formwechsel der Larry Berlin I S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (vormals eingetragen im Register der Registre de Commerce et des Sociétés, Luxemburg, unter B 159506) in die Gesellschaft erbracht.

(3) Im Zuge des Formwechsels haben die beiden Gesellschafter der Larry Berlin I S.à r.l. folgende Geschäftsanteile erlangt: Die AWL Properties I S.C.S. SICAV-SIF (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxemburg, Nummer B 187497) 1.300 Geschäftsanteile im Nennbetrag von je EUR 1,00 sowie die Larry I Targetco (Berlin) GmbH (Amtsgericht Berlin (Charlottenburg) HRB 145420) 23.700 Geschäftsanteile im Nennbetrag von je EUR 1,00.

§. 5. Geschäftsführung.

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Gesellschafterbeschluss bestellt und abberufen werden.

(2) Mehrere Geschäftsführer sind, unbeschadet ihrer Vertretungsmacht nach außen, gemeinschaftlich zur Geschäftsführung befugt. Sie beschließen mit einfacher Mehrheit. Bei Stimmgleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt.

(3) Die Geschäftsführer sind verpflichtet, die Geschäfte der Gesellschaft in Übereinstimmung mit dem Gesetz, diesem Gesellschaftsvertrag in seiner jeweils gültigen Fassung sowie den Beschlüssen der Gesellschafter zu führen.

(4) Die Gesellschafter können durch Beschluss insbesondere in Form einer Geschäftsordnung für die Geschäftsführung weitere Geschäfte, Handlungen oder Maßnahmen bestimmen, die ihrer Zustimmung bedürfen.

§. 6. Vertretung.

(1) Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so vertritt jeder Geschäftsführer die Gesellschaft in Gemeinschaft mit einem anderen Geschäftsführer oder einem Prokuristen.

(2) Durch Gesellschafterbeschluss kann Geschäftsführern Einzelvertretungsbefugnis und Befreiung von den Beschränkungen des § 181 BGB erteilt werden. Dies gilt auch im Liquidationsfall für die Liquidatoren.

§. 7. Gesellschafterversammlung, Beschlussfassung.

(1) Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in Gesellschafterversammlungen gefasst. Außerhalb von Gesellschafterversammlungen können sie, soweit nicht zwingendes Recht eine andere Form vorschreibt, sowohl durch Stimmabgabe in Schriftform, in elektronischer Form oder in Textform als auch durch mündliche - auch fernmündliche - Abstimmung gefasst werden, wenn alle Gesellschafter damit einverstanden sind.

Über Beschlüsse der Gesellschafter ist eine Niederschrift anzufertigen.

(2) Gesellschafterbeschlüsse werden, soweit nicht durch zwingende gesetzliche Vorschriften oder durch Gesellschaftsvertrag etwas anderes bestimmt ist, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

(3) Je EUR 1,00 (in Worten: ein Euro) eines Geschäftsanteils gewährt eine Stimme.

(4) Jeder Gesellschafter kann sich in der Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen oder sich des Beistandes eines Angehörigen der rechts-, steuerberatenden oder wirtschaftsprüfenden Berufe, der gesetzlich zur Berufsverschwiegenheit verpflichtet ist, bedienen. Die Vertreter müssen sich durch eine Vollmacht in Schrift- oder Textform ausweisen.

(5) Die Unwirksamkeit oder Anfechtbarkeit von Gesellschafterbeschlüssen kann nur innerhalb eines Monats geltend gemacht werden. Die Frist beginnt mit dem Zugang der Niederschrift des Beschlusses.

§. 8. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§. 9. Jahresabschluss, Ergebnisverwendung.

(1) Die Geschäftsführer haben den Jahresabschluss gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen und innerhalb der gesetzlichen Fristen aufzustellen.

(2) Die Geschäftsführer haben den Gesellschaftern spätestens mit der Ladung zu der Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss und die Verwendung des Ergebnisses beschließt, den Jahresabschluss gemeinsam mit ihrem Ergebnisverwendungsvorschlag und - soweit eine Abschlussprüfung gesetzlich erforderlich und erfolgt ist - dem schriftlichen Prüfungsbericht des Abschlussprüfers vorzulegen.

(3) Die Gesellschafter haben innerhalb der gesetzlichen Fristen über die Feststellung des Jahresabschlusses und über die Verwendung des Ergebnisses zu beschließen.

§. 10. Abtretung und Belastung von Geschäftsanteilen.

(1) Die Abtretung von Geschäftsanteilen oder Teilen von solchen sowie die Belastung von Geschäftsanteilen bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Gesellschafterbeschlusses. Entsprechendes gilt für die Bestellung eines Nießbrauchs sowie die Einräumung von Unterbeteiligungen, auch an Teilgeschäftsanteilen.

(2) Nicht genehmigungspflichtig sind Verfügungen über einen Geschäftsanteil oder einen Teilgeschäftsanteil zugunsten eines mit dem verfügenden Gesellschafter im Sinne der §§ 15 ff AktG verbundenen Unternehmens oder zugunsten eines Mitgesellschafters sowie Verpfändungen von Geschäftsanteilen oder Teilgeschäftsanteilen im Rahmen geschäftsüblicher Finanzierungen.

§. 11. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

§. 12. Schlussbestimmungen.

(1) Die Ungültigkeit einzelner Bestimmungen des Vertrages berührt nicht seine Wirksamkeit. Anstelle der unwirksamen Bestimmungen oder zur Ausfüllung einer Lücke ist eine angemessene Regelung zu vereinbaren, die dem am nächsten kommt, was die Vertragsschließenden gewollt haben oder nach dem Sinn und Zweck des Vertrages gewollt hätten, sofern sie den Punkt bedacht hätten. Beruht die Ungültigkeit auf einer Leistungs- oder Zeitbestimmung, so tritt an ihre Stelle das gesetzlich zulässige Maß.

(2) Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen sowie alle Vereinbarungen, die ein Gesellschafter mit der Gesellschaft trifft, bedürfen zu ihrer Rechtswirksamkeit der Schriftform, soweit nicht das Gesetz notarielle Beurkundung vorsieht.

Sechster Beschluss

Die Alleingesellschafter bestätigen die Richtigkeit der Zwischenbilanz der Gesellschaft zum 30. September 2015.

Siebter Beschluss

Die Alleingesellschafter beschließen, Herrn Oliver Thomas und Frau Tessa Lang zu Geschäftsführern der Deutsche Wohnen Berlin XII GmbH zu bestellen.

Auslagen und Kosten

Die der Gesellschaft entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf zweitausend Euro geschätzt.

Die vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg an dem oben aufgeführten Tage unterzeichnet.

Der amtierende Notar, der der deutschen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Person diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst worden ist.

Das Vorstehende wurde der erschienenen Person, deren Name und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, vom Notar vorgelesen und erläutert, anschließend haben diese Person und der Notar diese Urkunde eigenhändig wie folgt unterschrieben.

Gezeichnet: G. GERSTBERGER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 08. Oktober 2015. Relation: EAC/2015/23340. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015170462/204.

(150188128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

E-Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170296/9.

(150188643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Deltafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 199.895.

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, avec adresse professionnelle à Strassen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société «DELTAFIN S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, section B sous le numéro 199.895, constituée suivant acte notarié en date du 8 septembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour (ci-après: «la Société»),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en date du 23 septembre 2015, une copie du procès-verbal de ladite résolution, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5), alinéa 4 et suivants des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000.-).

III.- Qu'en vertu du même article CINQ (5) des statuts de la Société, le conseil d'administration a été spécialement autorisé et mandaté comme suit:

«En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout admi-

nistrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital».

IV.- Qu'en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société le Conseil d'Administration a décidé en date du 23 septembre 2015 une augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence d'un million cinquante-quatre euros (EUR 1.000.054,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million trente et un mille cinquante-quatre euros (EUR 1.031.054,-) par la création et l'émission d'un million cinquante-quatre (1.000.054) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes (ci-après: «Actions Nouvelles»).

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société le Conseil d'Administration de la Société a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription d'un million cinquante-quatre (1.000.054) Actions Nouvelles comme suit:

- Monsieur Maxime DUPONT, demeurant au 2 Avenue Emile Pouillon, 75007 Paris, France, à concurrence de trois cent trente mille neuf cent cinquante-trois (330.953) Actions Nouvelles;
- Monsieur Arnaud LELOUVIER, demeurant Al Bateen C801 Abu Dhabi, Po box 32195, Emirats Arabes Unis, à concurrence de trente-quatre mille trois cent dix-huit (34.318) Actions nouvelles;
- Monsieur Paul-Henry BACHER, demeurant au 8, rue des Eaux 75016 Paris, à concurrence de vingt-quatre mille vingt et une (24.021) Actions Nouvelles;
- Monsieur Constantin PELLISSIER, demeurant au 42, Avenue Leo Errera, 1180 Bruxelles, Belgique, à concurrence de cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (51.489) Actions Nouvelles;
- Madame Marine PELLISSIER, demeurant au 42, Avenue Leo Errera, 1180 Bruxelles, Belgique, à concurrence de douze mille trois cent trente et une (12.331) Actions Nouvelles;
- Monsieur Frédéric TOURNANT, demeurant au 7, rue Lobineau 75006 Paris, France, à concurrence de dix-sept mille cent cinquante-neuf (17.159) Actions Nouvelles;
- Monsieur Jean-Baptiste VINCENT, demeurant au 7, rue l'Orgenoy 77130 Ville-Saint-Jacques, France, à concurrence de neuf mille cent dix (9.110) Actions Nouvelles;
- Monsieur Cédric AUMONIER, demeurant 2516 Alhambra Circle 33134 Coral Gables, Floride, Etats-Unis, à concurrence de neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (9.499) Actions Nouvelles;
- Madame Claire AUMONIER, demeurant 2516 Alhambra Circle 33134 Coral Gables, Floride, Etats-Unis, à concurrence de neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (9.499) Actions Nouvelles;
- L.B HOLDING, une société anonyme, ayant son siège social situé au 18, avenue Delleur, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique, à concurrence de deux cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (257.394) Actions Nouvelles;
- Monsieur Philippe BODSON, demeurant au 200 avenue Molière, 1050 Bruxelles, Belgique, à concurrence de quatre-vingt-deux mille cinq cent trois (82.503) Actions Nouvelles;
- Monsieur Gaëtan WAUCQUEZ, demeurant au 35, avenue de la Floride, 1180 Uccle, Belgique, à concurrence de quatre-vingt-deux mille cinq cent trois (82.503) Actions Nouvelles;
- GRAVITATION SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social situé au 6, rue de Téhéran, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 497 869 909, à concurrence de soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-quinze (79.275) Actions Nouvelles;

VI.- Que ces un million cinquante-quatre (1.000.054) Actions Nouvelles ont été libérées intégralement par l'apport à la Société de:

- soixante et onze mille six cent dix-neuf (71.619) actions de la société CRUSADER S.A., société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 134.941, et de
- deux mille six cent cinquante-sept actions (2.657) actions du capital de la société QUANT S.A., société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 136.613

Les actions ainsi apportées sont évaluées à la somme d'un million soixante et un euros seize cents (EUR 1.000.061,16).

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les prédicts apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par «FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l., en abrégé FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l.», réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig en date du 22 septembre 2015, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins à 1.000.054 nouvelles actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, à émettre en contrepartie, soit € 1.000.054,00 avec une prime d'émission de € 7.61.».

Le prédit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

L'apport total d'un million soixante et un euros seize cents (EUR 1.000.061,16) est à allouer pour un million cinquante-quatre euros (EUR 1.000.054,-) au capital souscrit de la Société et pour sept euros douze cents (EUR 7,12) au compte de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1^{er} de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à un million trente et un mille cinquante-quatre euros (EUR 1.031.054,-) représenté par un million trente et un mille cinquante-quatre (1.031.054,-) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23654. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015170275/109.

(150188000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.531.

Les comptes annuels de la société EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170297/10.

(150188185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Eicher Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 120, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.391.

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 16/10/2015.

Pour EICHER FRERES S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2015170298/12.

(150188509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

JD Group Société en Commandite Spéciale, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.738.

Excerpts of the special limited partnership agreement («the Agreement») of JD Group Société en Commandite Spéciale a special limited partnership, executed on 13th October 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. IWP Holding Sp. z o.o., a company existing and incorporated under the laws of Poland, having its registered office at Flory 9/10, (00-586) Warsaw, Poland, entered into the National Court Register under No KRS 0000570930, hereinafter referred to as the „General Partner”

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Financial year.

2.1 Name:

The Partnership shall have the name: JD Group Société en Commandite Spéciale

2.2 Purpose:

2.2.1 The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

2.2.2 The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

2.2.3 The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.2.4 The Partnership may take any action and perform operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

2.2.5 The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

2.3 Registered Office:

The Partnership shall have its registered office at 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 Financial Year:

2.4.1 The financial year of the Partnership for the financial and Partnership accounting purposes shall be the calendar year starting from January 1st and ending on December 31st.

2.4.2 The first financial year of the Partnership shall begin on the date of this limited partnership agreement and shall end on 31 December 2016.

3. Designation of the manager and signatory powers.

3.1 The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its investments and other activities shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Partnership and in its own name, if necessary or appropriate, but subject to the other provisions of this Agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that they may in their sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto.

3.2 All powers not expressly reserved to the Limited Partner by the Law or the Agreement fall within the competence of the General Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Partnership.

3.3 The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner (s) in accordance with article 6.4. of the Agreement.

3.4 The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner (s).

4. Liability.

4.1 The General Partner will be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities that cannot be covered by the assets of the Partnership.

4.2 The General Partner shall not be liable to the Partnership or any (Limited) Partner, and each Limited Partner by accepting herein Agreement does release the General Partner, for any act or omission, including any mistake of fact or error in judgment, taken, suffered or made by the General Partner in good faith and in the belief that such act or omission is in or is not contrary to the best interests of the Partnership and is within the scope of authority granted to the General Partner in this Agreement.

5. Date on which the Partnership commences and Date on which it ends. The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait d'un contrat de société sous seing privé en date du 13 Octobre 2015 (les "Statuts") que la société en commandite spéciale JD Group Société en Commandite Spéciale a été constituée ce même jour.

1. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. IWP Holding Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit Polonais, ayant son siège social à Flory 9/10, 00-586 Varsovie,

Pologne, inscrite au registre de la Cour Nationale sous le numéro 0000570930, décrit ci-après en tant que „Associé Commandité”.

2. Dénomination, Objet social, Siège social, Exercice social.

2.1 Nom:

La dénomination de la société en commandite spéciale est: JD Group Société en Commandite Spéciale.

2.2 Objet social:

2.2.1 L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelle société ou entité Luxembourgeoise ou étrangère et acquérir au travers de participations, de contributions, d'achats, d'options ou de toutes autres manières tous titres, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement de détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut penser appropriée.

2.2.2 La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes transactions financières, commerciales ou autres et accorder à toute société ou entité associée de n'importe quelle manière avec la Société, dans laquelle la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, avance ou garantie ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le paiement de toute somme empruntée.

2.2.3 La Société peut utiliser toutes techniques, moyens légaux, et instruments pour gérer ses investissements efficacement et se protéger elle-même contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.2.4 La Société peut prendre toute action et effectuer toute opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet afin de faciliter la réalisation de cet objet.

2.2.5 La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités considérées comme nécessaires, recommandables, appropriées ou accessoires et (b) s'engager dans tout acte légal ou activité non-incomptable avec ce qui précède.

2.3 Siège Social:

La Société a son siège social au 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.4 Exercice social:

2.4.1 L'exercice social de la Société sera l'année calendrier commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année.

2.4.2 Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution et se terminera au 31 Décembre 2016.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature.

3.1 La gestion, le contrôle et le fonctionnement et la définition de la politique de la Société et de ses investissements et d'autres activités seront dévolus exclusivement à l'Associé Commandité, qui est autorisé et habilité pour le compte et au nom de la Société et en son nom propre, si nécessaire ou approprié, mais sous réserve des autres dispositions du présent accord, à procéder à n'importe quel et tous les objectifs de la Société et à effectuer tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il peut à sa seule discrétion juger nécessaires, souhaitables, pratiques ou accessoires. En particulier, l'Associé Commandité est exclusivement autorisé et habilité à souscrire, acquérir, transférer sous quelque titre que ce soit, vendre, rembourser ou disposer autrement de tous instruments financiers dont font partie mais pas limité à, les actions, les droits et les obligations, ainsi que tout autre droit de propriété détenu par la Société.

3.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés commanditaires par la loi ou par le présent accord relèvent de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

3.3 La Société sera engagée par la seule signature de l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité des Associés Commandités, par la seule signature de n'importe quel Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer au nom de la Société a été valablement délégué par le /les Associé(s) Commandité(s) en accord avec l'article 6.4 du présent accord.

3.4 L'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc afin d'effectuer certaines tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de cet/ces agent(s), la durée de la période de représentation et de toute autre condition de l'accord. Le/les agent(s) ainsi désigné(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'/des Associé(s) Commandité(s).

4. Responsabilité.

4.1 L'Associé Commandité sera personnellement conjointement et solidairement responsable avec la Société pour tous les engagements qui ne pourraient être couverts par les actifs de la Société.

4.2 L'Associé Commandité ne sera pas responsable envers la Société ou envers tout Associé Commanditaire, et chaque Associé Commanditaire en donnant son accord sur le présent contrat libère l'Associé Commandité de toute responsabilité, pour tout acte ou omission, ce y compris tout erreur de fait ou erreur de jugement, commise, affectée ou prise par l'Associé Commandité de bonne foi et dans la mesure où tel acte ou omission est dans, ou n'est pas contraire au meilleur intérêt de la Société et est dans le périmètre de responsabilité confiée à l'Associé Commandité dans le cadre du présent accord.

5. Date de création de la Société et son terme. La Société est créée pour une durée indéterminée.

IWP Holding Sp. z o.o.

GENERAL PARTNER

Référence de publication: 2015170441/130.

(150188712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Elba Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 200.744.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty third day of September.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Roynet 2 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, (“Roynet 2”),

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, acting as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of 2 such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Elba Group Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Roynet 2, prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2016.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) The following person has been elected as manager of the Company for an unlimited period:
- Mr. Michael KIDD, professionally residing at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 2) The address of the Company is set at 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Roynef 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ("Roynef 2"),

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quel qu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, ou Sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout type d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Elba Group Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Roynet 2, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- M. Michael KIDD, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30412. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170299/308.

(150188834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Europe Investors & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 73.628.

—
Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 12 octobre 2015

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Chai Leng SEOW, administrateur de sociétés, née à Selangor (Malaisie), le 1^{er} décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6 (Luxembourg), a été nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPE INVESTORS & FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170332/16.

(150188722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Element One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 185.619.

—
Je, soussigné, Joel Murcia, né le 20/02/1965 à Nancy demeurant professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, démissionne par la présente avec effet immédiat de mon poste d'administrateur auprès de Element One SA.

Luxembourg, le 30/03/2015.

Joël MURCIA.

Référence de publication: 2015170301/11.

(150188220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Emendata et Temperi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 155.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170302/10.

(150188577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Emerlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.289.284,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.191.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015 que les associés ont accepté la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 23 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni
- Paul Armstrong

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015170303/17.

(150188720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.
